

Règlement du concours Trophée de la coloration naturelle 2021

Participation

Le concours est ouvert aux personnes ayant un **diplôme de coiffure ou étudiant en école de coiffure**, travaillant en France métropolitaine. La société Mulato Cosmetics (Société Organisatrice) pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité et de votre diplôme ou certificat de scolarité.

Le concours est ouvert aux mineurs âgés **d'au moins 16 ans**.

Si vous êtes mineur d'au moins 16 ans et souhaitez participer au Trophée de la coloration naturelle, l'un de vos Parent(s) doit compléter et retourner le formulaire d'autorisation parentale ainsi que les documents afférents à demander par mail : tdlcn@mulato-cosmetics.fr ou à télécharger sur le site <https://www.patricemulato.com/trophee-de-la-coloration-naturelle>

En revanche, tous **les modèles doivent être majeurs**, âgés au moins de 18 ans à la date d'inscription.

Une seule participation par personne physique est autorisée.

Le concours récompense deux catégories : les coiffeurs diplômés et les coiffeurs étudiants.

Dossier d'inscription

Votre dossier d'inscription doit être complété et envoyé depuis le site <https://www.patricemulato.com/trophee-de-la-coloration-naturelle> grâce au formulaire mis en ligne.

Vous devrez renseigner entre autres :

- Vos coordonnées
- 8 photos en couleur, sur fond blanc, avec un seul modèle par photo :
 - 4 photos avant la coloration, format plan américain (du haut de la tête jusqu'à la taille)
 - Profil gauche
 - Profil droit
 - De face
 - De dos
 - 4 photos après la coloration et coiffure, format plan américain (du haut de la tête jusqu'à la taille)
 - Profil gauche
 - Profil droit
 - De face
 - De dos
- Les crédits
 - Nom du coiffeur
 - Nom du salon

- Nom du maquilleur s'il s'agit d'un professionnel
- Nom du photographe s'il s'agit d'un professionnel

Les documents relatifs aux droits d'auteur et à l'image ainsi que l'autorisation parentale pour les participants mineurs sont téléchargeables sur notre site. Nous pouvons les demander à tout moment pendant le concours.

Les photos doivent être au format JPEG et de haute qualité.

Aucune perruque ne sera autorisée. Également, ne sont pas autorisés les extensions et les rajouts.

Le/la modèle de la création doit être le même tout au long du concours, jusqu'à la finale en direct. Il/elle devra également avoir le même stylisme le jour de la finale en direct que sur les photos de sélection. Il faudra que la ou le modèle et le coiffeur soient présents toute la journée de la finale en direct. La photo peut être prise avec un smartphone.

Un e-mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé à l'adresse indiquée lors de votre inscription après vérification de l'intégralité des pièces et informations communiquées.

Planning des étapes du concours :

- INSCRIPTIONS : à partir du 11/06/2021, et jusqu'au 02/11/2021.
- PRE-SÉLECTION PAR LE JURY : à partir du 04/11/2021.
- ANNONCE DES FINALISTES NATIONAUX : 25/11/2021 sur la page Facebook de Patrice Mulato et sur celle de L'Eclaireur.
- FINALE DEVANT JURY 17/01/2022 : Reproduction à l'identique de la coloration de la photo. Présence obligatoire de l'Equipe incluant le modèle initial de la photo. La finale se tiendra à Lyon.

Article 4. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET PRIX PAR CATÉGORIE

· 4.1 DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Première phase « Sélection des finalistes » : Parmi l'ensemble des participants, le Jury sélectionnera trois (3) duos de participants (coiffeur et modèle) par catégorie pour participer à la finale, le 17/01/2022.

Seconde phase « Finale en direct » : Ce Jury procédera à la désignation du Gagnant dans chaque catégorie, dont la décision sera basée sur des critères objectifs comme indiqué ci-dessous :

- Note artistique
- Note technique
- Note de cœur

Les Gagnants de chaque catégorie désignés se verront décerner les Prix définis à l'Article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés qu'ils ont gagné leurs Prix par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée lors de leur participation.

La Société Organisatrice prend en charge les frais de transport aller-retour le jour de la finale à Lyon, pour chaque duo de finalistes.

· 4.2 PRIX

Les Gagnants obtiendront les Prix décrits ci-dessous :

1. Prix pour le gagnant catégorie Coiffeurs diplômés

TROPHEE DE LA COLORATION NATURELLE 2021

Titre honorifique sans valeur monétaire décerné par le jury, récompensant le meilleur résultat avant/après effectué avec au minimum les produits de coloration d'origine naturelle de la marque Patrice Mulato, les Repigmentants et/ou Color One et à l'exclusion de tout autre produit de coloration ou de pigmentation. L'utilisation de poudre décolorante est autorisée.

Le gagnant bénéficiera également d'un plan de communication équivalent à 7300€ avec :

- Une page dédiée à son salon de coiffure sur le site internet www.patricemulato.com
- Un panneau d'affichage public sur la zone de chalandise du salon*
- Un reportage dans le magazine L'Eclaireur
- Un (1) an de produits Patrice Mulato, soit l'équivalent de 1000€ HT prix catalogue au choix
- Une campagne de communication digitale locale sur Facebook, médiatisée autour de la zone de chalandise du salon

Les prix ne sont pas convertibles en argent ou équivalents.

*Sous réserve de faisabilité, dans la limite de 1000€ HT.

2. Prix pour le Gagnant catégorie Coiffeurs Apprentis

TROPHEE DE LA COLORATION NATURELLE 2021

Titre honorifique sans valeur monétaire décerné par le jury, récompensant le meilleur résultat avant/après effectué avec au minimum les produits de coloration d'origine naturelle de la marque Patrice Mulato, les Repigmentants et/ou Color One et à l'exclusion de tout autre produit de coloration ou de pigmentation. L'utilisation de poudre décolorante est autorisée.

Le gagnant bénéficiera également de gains équivalents à 700€ :

- Une paire de ciseaux Mizutani avec gravure personnalisée
- Un sèche-cheveux Velecta
- 150€ HT prix catalogue de produits Patrice Mulato au choix

Les prix ne sont pas convertibles en argent ou équivalents.

3. Prix pour les finalistes

Les 4 finalistes qui n'auront pas gagné le concours bénéficieront des gains suivants :

Finalistes étudiants :

- 150€ HT prix catalogue de produits Patrice Mulato au choix
- Une parution dans L'Éclaireur

Finalistes coiffeurs :

- 300€ HT prix catalogue de produits Patrice Mulato au choix
- Une parution dans L'Éclaireur

Les prix ne sont pas convertibles en argent ou équivalents.

Les Prix récompensent les plus belles réalisations avec les produits de coloration d'origine naturelle de la marque Patrice Mulato. Le look doit être réalisé sur un modèle majeur, féminin ou masculin, directement sur sa chevelure (perruques non autorisées). Le modèle qui aura été présenté lors de la phase de sélection devra obligatoirement être présent lors de la phase de la finale, en cas de sélection, pour représenter le look en direct.

Article 5. CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITÉ

Dans le cadre du Jeu, en tant que Participant, vous autorisez la marque Patrice Mulato et le magazine L'Éclaireur à exploiter votre image gratuitement et vos Contenus, dans les conditions définies aux termes des documents d'autorisation d'exploitation d'image et de cession de droit qu'il vous est demandé de remplir.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier, sans limitation en nombre et pour tout type de support (presse écrite, audiovisuel, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Article 6. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des prix.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Mulato Cosmetics
24 avenue Joannès Masset
69009 Lyon

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Le site www.patricemulato.com où est intégré le formulaire de participation ne conserve aucune donnée.

Article 8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le Règlement, fera l'objet d'une annonce par envoi d'un mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Article 9. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Ce Règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.patricemulato.com/trophee-de-la-coloration-naturelle> pendant toute la Durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à tout personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : tdlcn@mulato-cosmetics.fr .